



# NAPA Nouvelles des Aires Protégées en Afrique

News from African Protected Areas

N°112  
October 2017

## Edito

**Geoffroy MAUVAIS**  
Coordonateur du Papaco

### La NAPA...



Cette NAPA peut vous paraître bien ordinaire et pourtant, elle ne l'est pas. C'est le premier numéro de la prochaine décennie 😊 !

La lettre n°111, le mois passé, marquait en effet la fin de 10 années de parution de la NAPA, onze fois par an, sans interruption, depuis octobre 2007. Un long chemin depuis ce premier numéro qui portait sur l'efficacité de la gestion des parcs de Guinée Bissau et sur l'équité de genre comme outil pour améliorer la gouvernance des AP. Tout un programme déjà... et si vous nous avez rejoints tardivement, vous pouvez retrouver toutes les lettres, indexées par contenu, avec un moteur de recherche des mots-clés sur [www.papaco.org](http://www.papaco.org) bien sûr.

Bon soyons franc, on ne fera peut-être pas 10 ans encore, mais quoi qu'il en soit, c'est une bonne occasion de se remettre en cause.

### La NAPA sert-elle à quelque chose ?

Certainement. En mettant en avant des méthodes reconnues, des bonnes pratiques validées (en particulier par la CMAP), des informations concrètes sur ce qui se fait ou ne devrait pas se faire, en diffusant des connaissances avérées, des formations ciblées etc., elle occupe une niche que peu ou pas d'autres publications visent sur ce secteur en Afrique. Elle n'est pas scientifique, pas trop technique, en général plutôt simple, relativement courte, bref elle vise à rendre le savoir

accessible au plus grand nombre. De ce point de vue, sa raison d'être n'est pas vraiment questionnable.

### La NAPA atteint-elle ses cibles ?

On l'espère. Diffusée directement à plus de 1600 destinataires ayant demandé à la recevoir, elle est ensuite renvoyée par les uns et les autres, circule via Facebook ou est tout simplement téléchargée sur le site [papaco.org](http://papaco.org). Finalement sa notoriété actuelle dépasse largement cette liste de diffusion. Mais il manque certainement beaucoup de potentiels lecteurs. Comment faire pour les atteindre ? Mystère.

### La NAPA est-elle belle ?

Objectivement, non. C'est une discussion récurrente sur la forme de la lettre que beaucoup jugent artisanale, sinon bricolée. C'est vrai qu'à l'heure de l'omniprésence de la communication sous des formes de plus en plus extravagantes, la NAPA fait vieillotte sinon ringarde. C'est en partie assumé car le point positif dans tout cela, c'est qu'elle est facile à préparer et à diffuser, ce qui n'est pas un détail quand on doit le faire chaque mois.

### La NAPA est-elle appréciée ?

Difficile à dire. Ce ne sont pas les commentaires positifs qui manquent mais comment savoir s'ils ne cachent pas tous les autres, tout simplement silencieux ? Un indicateur intéressant pourtant : la NAPA possède un excellent taux d'ouverture lorsqu'elle est diffusée. On imagine que cela reflète de façon plutôt objective l'intérêt de ses lecteurs.

### La NAPA doit-elle continuer ?

C'est une vraie question. Les sujets ne manquent pas et la lettre trouvera toujours un contenu, mois après mois, ce n'est pas le problème. Mais il faut

réfléchir à l'avenir et se demander si elle ne devrait pas trouver un autre ancrage, une autre énergie. Elle n'a jamais vraiment percé à l'intérieur de l'UICN, habituée à des audiences plus larges, des sujets plus graves et des formats plus pros. Sa survie ne tient donc qu'à l'enthousiasme de l'équipe du Papaco. Raison valable il me semble pour se demander si un partenaire ne ferait pas mieux et plus que nous en la reprenant à son compte ? J'ouvre la réflexion...

Lorsque nous avons lancé la NAPA, ce fut dans un concert de cassandre qui ne lui prédisaient que quelques mois à vivre, comme tant d'autres lettres avant (et après !) elle. Ce point étant réglé, essayons maintenant d'imaginer ce qu'elle pourrait ou devrait devenir pour remplir pleinement son rôle auprès des amis des AP d'Afrique. Les bonnes suggestions sont bienvenues...

Le papaco, c'est aussi sur :



Twitter = @Papaco\_IUCN  
([https://twitter.com/Papaco\\_IUCN](https://twitter.com/Papaco_IUCN))

Et sur :



Facebook = facebook /IUCNpapaco  
(<https://www.facebook.com/IUCNpapaco>)

A lire également, la lettre du programme aires protégées de l'UICN (GPAP) :

<https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/newsletter>



L'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (Suisse) où nos MOOC sont préparés...



...par une équipe enthousiaste !

## NOS FORMATIONS EN LIGNE



Nos deux MOOC, à savoir **Gestion des Aires Protégées** et **Suivi Ecologique** sont actuellement **en ligne jusqu'en fin décembre**, vous laissant le temps de suivre les cours et de faire les examens (*si vous souhaitez obtenir le certificat*) à votre propre rythme. Les cours sont **ouverts à tous et totalement gratuits** jusqu'à l'obtention du certificat. **Les inscriptions sont bien sûr encore ouvertes** en suivant les liens sur **papaco.org** :

### MOOC Gestion des Aires Protégées

Voir le teaser :

<https://www.youtube.com/watch?v=k26pijss32k>

S'inscrire :

<http://papaco.org/fr/sinscrire-au-mooc-gap/>

### MOOC Suivi Ecologique

Voir le teaser :

<https://www.youtube.com/watch?v=Ziapi72u2rA>

S'inscrire :

<http://papaco.org/fr/sinscrire-au-mooc-se/>

## NOUVEAU



**ATTENTION : deux nouveaux MOOC** seront en ligne le **15 janvier 2018** : **Application des Lois** dans les aires protégées et **Conservation des Espèces**. **Les inscriptions sont d'ores et déjà possibles** sur **papaco.org – page MOOC**

Retrouvez tous les liens et autres infos utiles sur **www.papaco.org**, à la page MOOC

Rejoignez le **groupe Facebook MOOC** sur : <https://www.facebook.com/groups/167668443583415/>

Likez la page Facebook du Papaco : <https://www.facebook.com/IUCNpapaco>

## NOS FORMATIONS EN PRESENTIEL



Le 14<sup>ème</sup> Diplôme d'Université se tiendra en février/avril 2018 à Ouagadougou

Une nouvelle formation régionale sur la **gestion des aires protégées** (8 semaines au Burkina Faso, dont deux dans le parc de Nazinga) se tiendra du **19 février au 13 avril 2018**. La formation ciblera **20 apprenants**, issus du monde des AP ou reliés à ce domaine **qui seront pris en charge tout au long de leur séjour** (sur financement de la **MAVA**). Le milieu marin sera particulièrement visé par cette édition.

**Plus d'info** sur le contenu du cours sur [ce lien](#) sur [www.papaco.org](http://www.papaco.org) et sur [ce lien](#) sur Senghor

S'inscrire : <http://continue.senghor.refer.org/>

**Date limite d'inscription : 26 novembre 2017**

### Besoin d'info ?

Catherine GURGUENIAN, Département Environnement, Université Senghor Alexandrie, Egypte

@ : [environnement@usenghor-francophonie.org](mailto:environnement@usenghor-francophonie.org)

Bora MASUMBUKO, UICN-PACO, Burkina Faso.

@ : [bora.masumbuko@iucn.org](mailto:bora.masumbuko@iucn.org)

Arsène SANON, UICN-PACO, Burkina Faso.

@ : [arsene.sanon@iucn.org](mailto:arsene.sanon@iucn.org)



La 5<sup>ème</sup> promotion de Master Environnement débute à Alexandrie (Egypte)

**34 étudiants** ont commencé le 24 septembre dernier leur première année de **Master Environnement** à l'**Université Senghor** d'Alexandrie, dont la seconde année (M2) offre une **spécialisation sur les aires protégées**, en collaboration avec le Papaco. Plus d'info dans la prochaine NAPA...

## Développer un Comité National de l'UICN ?

Par UICN (2014). Guide pour la création et la gestion d'un Comité national de l'UICN en Europe. Gland, Suisse: UICN. 36pp (ISBN: 978-2-8317-1673-2)



Créer et gérer  
un Comité national de l'UICN en Europe

Guide

Unité de coordination européenne, Juin 2014



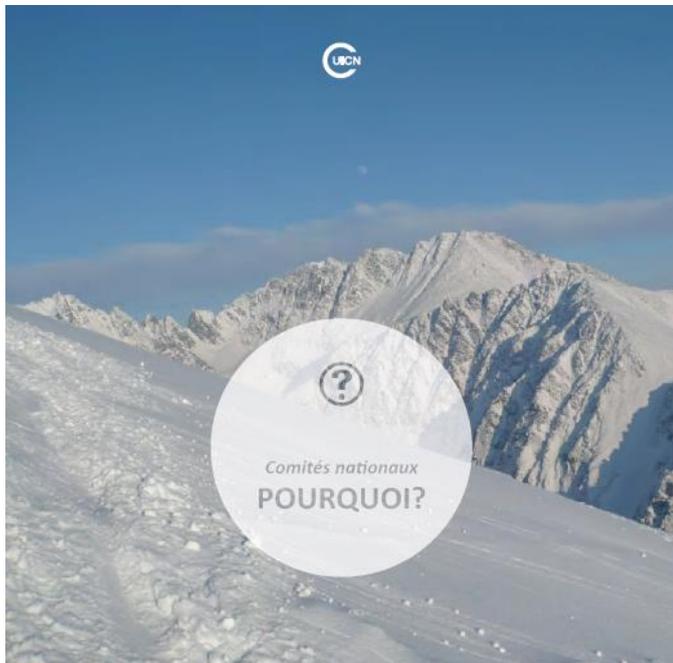
En 2014, le Groupe de travail ad-hoc sur le développement des Comités nationaux européens, en collaboration avec les Comités nationaux de l'UICN en Europe, a produit un guide pour accompagner la création et la gestion des Comités nationaux de cette région. Cela peut sembler sans lien direct avec les sujets habituellement traités dans la NAPA et pourtant, un Comité national de l'UICN peut jouer différents rôles dans un pays, y compris avec et pour les aires protégées et plus globalement le réseau d'AP. Les membres de l'UICN des pays d'Afrique pourraient donc s'interroger sur l'opportunité de développer de tels comités pour renforcer leur place dans et leur bénéfice issu de l'Union ainsi que leur influence sur les systèmes nationaux de gestion des AP.

Cette NAPA présente quelques extraits de ce guide qui peut être téléchargé au [lien suivant](#) :  
(<https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2014-023-Fr.pdf>)

### Pourquoi créer un Comité national

Des Comités nationaux (ou structures similaires) existent dans un peu partout (par exemple dans plus de 15 pays en Europe). Ils sont, avant tout, un moyen pour les Membres de l'UICN d'un ou plusieurs pays de se réunir pour coordonner et renforcer leurs actions à échelle nationale et être

mieux préparés et organisés pour participer et influencer les processus mondiaux de l'UICN tels que le Congrès mondial de la nature et son processus de motions, le développement du Programme de l'UICN, les processus de réformes institutionnelles mondiaux ou régionaux, etc.



Bien que leur nom puisse paraître un peu bureaucratique, les Comités nationaux sont, en fait, des structures très flexibles, variées, et utilisant une approche modulaire pour renforcer la présence de l'UICN à échelle nationale. Les bénéfices de ces structures sont multiples :

#### **Mécanisme de coordination et d'influence**

Les Comités nationaux permettent aux Membres de l'UICN de se réunir pour discuter de questions environnementales, se mettre d'accord et travailler ensemble à un agenda commun, y compris d'influence politique, à échelle nationale. Les experts de Commissions de l'UICN dans chaque pays apportent une base scientifique à ces discussions.

#### **Forums de discussion**

Les Comités nationaux sont un moyen, pour les Membres de l'UICN, de réunir une grande diversité d'acteurs pour discuter des aspects nationaux du Programme de l'UICN et se tenir informés des activités et processus de l'UICN.

#### **Plateformes de communication**

Les Comités nationaux sont un élément essentiel pour la communication entre les Membres, les Commissions et le Secrétariat (et vice-versa). Ils sont aussi un canal de diffusion important pour la

promotion des produits et activités de l'UICN à échelle nationale.

#### **Mécanisme de mise en oeuvre**

Dans certains cas, et en fonction de leur capacité, les Comités nationaux peuvent prendre en charge la mise en oeuvre du Programme de l'UICN à échelle nationale, avec l'appui du Secrétariat et des Commissions.

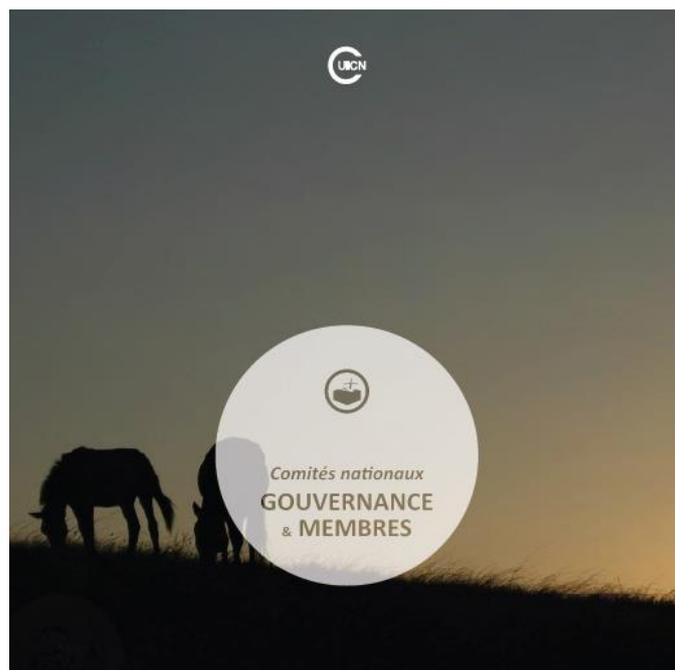
#### **Créer le Comité**

Bien que la création d'un Comité national puisse paraître compliquée, un Comité existe, de facto, lorsqu'une majorité de Membres de l'UICN dans un pays décide de se réunir régulièrement pour coordonner ses actions.

Dès lors, toutes les options sont possibles et c'est aux Membres de choisir et décider comment gérer leur Comité, s'ils veulent ou non lui donner un statut juridique (association ou autre), s'ils veulent ou non lui donner un budget de fonctionnement, etc.

Certains Comités nationaux disposent de personnel à temps plein, d'autres sont basés sur la bonne volonté de l'un de leurs Membres, ou sur le temps et les efforts investis, de façon bénévole, par leur Président.

Chaque option aura ses avantages et ses inconvénients, et tout dépend de la capacité des Membres de l'UICN dans le pays et de ce qu'ils veulent faire et obtenir de leur Comité national.



### Gouvernance et membres

Les Statuts de l'UICN ne définissent que deux conditions pour qu'un Comité national puisse être officiellement reconnu par le Conseil de l'UICN :

- un acte de constitution et les statuts et règlements internes correspondants;
- un Président (ou équivalent), élu par tous les membres du Comité.

Des éléments de gouvernance supplémentaires peuvent être requis par le statut juridique du Comité dans le pays. Une organisation à but non lucratif, par exemple, devra généralement avoir un conseil de direction et élire un Président et un Trésorier.

Il n'y a pas de minimum quant au nombre de Membres de l'UICN requis pour établir un Comité national (bien qu'il semble logique de penser qu'un Comité ne soit pas vraiment nécessaire en dessous de trois Membres), mais tous les Membres de l'UICN dans le pays doivent être invités à participer au Comité national. Il est aussi fortement recommandé d'inviter les membres de Commissions dans le pays.

### Mise en œuvre de projets

Bien que les Comités nationaux soient principalement un mécanisme de coordination et d'échange d'information à échelle nationale, plusieurs d'entre eux jouent également un rôle dans la mise en œuvre de projets dans le cadre du Programme de l'UICN.

La mise en œuvre de projets et le travail d'influence politique à échelle nationale peuvent être une option intéressante pour les Comités nationaux désireux de jouer un rôle plus actif dans leur pays et de diversifier leurs sources de financement. Il est cependant important de souligner que le passage d'un rôle de coordination et d'échange d'information à la mise en œuvre de projets comporte certains défis qu'il convient de prendre en compte, comme par exemple:

- la capacité (humaine, technique et financière) du Comité et ses conséquences sur la reddition de comptes ;
- la concurrence, réelle ou perçue, entre le Comité et ses propres membres, le Comité et le Secrétariat ou les Commissions de l'UICN dans le pays, pour les financements ou les activités ;
- le besoin vital de coordonner les activités et la recherche de financements avec les autres composantes de l'UICN à échelle nationale,

régionale, et mondiale afin d'éviter toute concurrence et tout message contradictoire ;

- le fait que la mise en œuvre de projets requiert la présence de personnel spécifique et dédié, ce qui peut avoir des conséquences sur le bon déroulement d'autres fonctions basiques du Comité (coordination nationale, communication, etc.).



Il est aussi important de noter que seuls les Comités nationaux officiellement reconnus par le Conseil de l'UICN sont autorisés à mettre en œuvre des projets au nom de l'UICN.

### Le financement du Comité

Le budget nécessaire au fonctionnement d'un Comité national est directement lié aux activités et services fournis ou requis de ce Comité. Qu'il s'agisse des coûts liés à la préparation ou à l'organisation d'une réunion, ou des coûts salariaux liés à une équipe d'experts travaillant à temps plein pour le Comité, un Comité national représentera toujours un coût. Cependant, dans la plupart des cas, ces coûts sont limités et peuvent facilement être gérés sans recourir à un système complexe de comptabilité.

La plupart des Comités nationaux actuels ne possèdent pas de budget de fonctionnement. Ces Comités dépendent simplement de leurs membres pour leur fournir, bénévolement, une salle de réunion ou un peu de temps pour assurer leur fonctionnement. Dans d'autres cas, et afin d'assurer une gestion optimale du Comité, les Membres de l'UICN de certains pays se sont mis d'accord pour contribuer financièrement à un

budget spécifique pour leur Comité. Toutes les options sont possibles, mais il y'a un point commun à toutes : les Comités nationaux ne peuvent en aucun cas représenter une obligation financière ou légale pour l'UICN.



### Communiquer

Une des fonctions essentielles des Comités nationaux est d'assurer la circulation de l'information entre les Comités et leurs membres au niveau national, ainsi qu'entre les niveaux nationaux et internationaux de l'UICN. En ce sens, les Comités nationaux sont une passerelle importante entre les Membres de l'UICN et le Secrétariat, et un lien vital entre les Membres de l'UICN et le reste de l'organisation.

Chaque Comité national a développé ses propres outils et stratégies pour améliorer la communication, mais quelques éléments sont communs à nombre d'entre eux :

- Bulletins (le plus souvent électroniques)
- Sites web
- Réseaux sociaux (blogs, Facebook, Twitter, Google+, etc.)
- Mailing direct (aux Membres de l'UICN et autres contacts dans le pays)

### Lien avec les Commissions de l'UICN

Les Commissions de l'UICN sont l'organe scientifique de l'Union et jouent un rôle important dans la mise en oeuvre du Programme de l'UICN. Il y a six commissions thématiques et des experts de Commissions dans presque tous les pays du monde.



Un lien étroit avec les experts de Commissions dans leur pays peut être très utile pour les Comités nationaux, en particulier pour le développement de projets ou de programmes. Bien que les membres de Commissions ne soient pas, de facto, membres du Comité national, il est fortement recommandé de les inviter et de les impliquer dans la vie du Comité national, dans l'esprit de la Charte pour un programme unique de l'UICN.

La liste des experts de Commissions de chaque pays est disponible sur le Portail de l'Union. Il est recommandé de vérifier cette liste régulièrement, étant donné que les membres de Commissions changent fréquemment et sont entièrement renouvelés après chaque Congrès mondial de la nature.

Plus d'info sur [www.iucn.org](http://www.iucn.org)

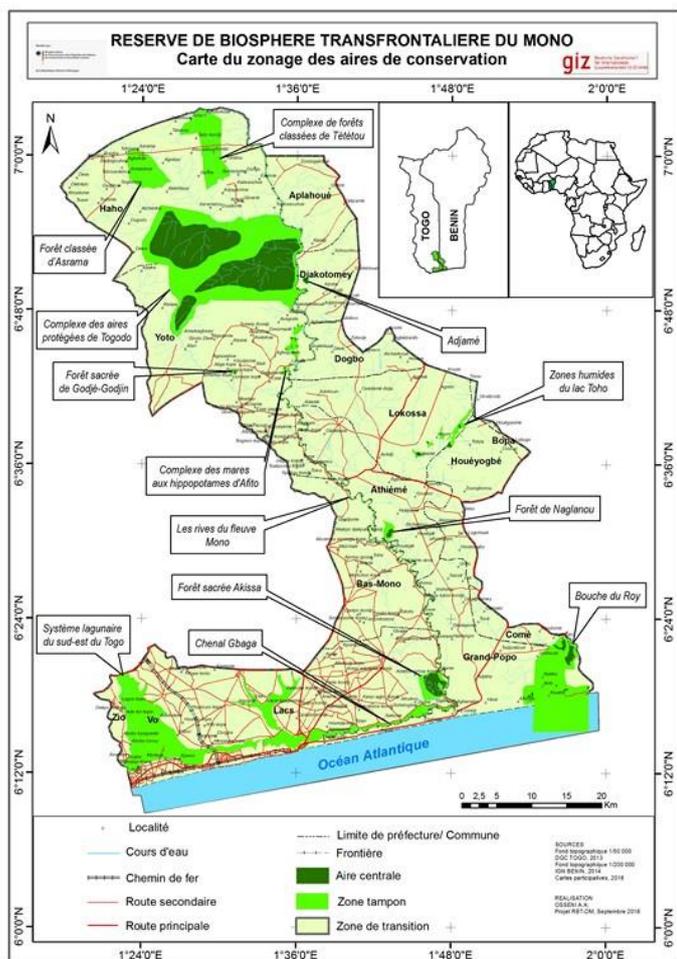
## La Réserve de Biosphère Trans-frontière du Mono, un grand pas pour le développement durable au Bénin et au Togo

Par Pishum Migraine, GIZ Togo

Situé entre le Bénin et le Togo, le Delta du Mono concentre un ensemble d'habitats et d'écosystèmes uniques en Afrique de l'Ouest, connus sous le nom de Dahomey gap. Forêts, savanes, lacs et mares longent le fleuve Mono jusqu'à la lagune côtière et l'océan. Y cohabitent notamment de nombreuses espèces animales menacées, telles que l'hippopotame, le singe à ventre rouge (espèce endémique), le lamantin d'Afrique ou

encore plusieurs espèces de tortues marines et de dauphins.

des approches conciliant conservation de la biodiversité et développement socio-économique.



Carte des sites cibles d'intervention ©GIZ/Osseni

Aujourd'hui, cette biodiversité est mise en péril par des activités agricoles, de pêche, de chasse et d'exploitation forestière incontrôlées liées à un fort taux d'accroissement démographique. Pour inverser ces tendances, le Bénin et le Togo se sont engagés pour une gestion concertée des ressources de la zone, dans le cadre de l'« accord de coopération dans les domaines de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles » signé en 2012. Les deux gouvernements ont choisi de mettre en œuvre cet accord en s'appuyant sur le modèle des « réserves de biosphère » de l'UNESCO. La reconnaissance officielle par le programme sur « L'homme et la Biosphère » (MAB pour « Man of the Biosphère ») de l'UNESCO, le 14 juin 2017, de la plaine d'inondation du Mono comme Réserve de Biosphère, est le fruit de cette coopération.

La Réserve de Biosphère Transfrontière du Mono (RBTM) fait désormais partie d'un réseau mondial de 669 sites modèles d'étude et de démonstration



Pêcheurs sur la mare Afi, au Togo ©GIZ

Cette reconnaissance est aussi un bel accomplissement pour le projet « Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono » (RBT), mis en œuvre depuis 2014 par la coopération technique allemande (GIZ<sup>1</sup>) en collaboration avec les administrations publiques en charge de la gestion des aires protégées des deux pays. D'une durée de cinq ans, le projet est financé par le Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire de la République fédérale d'Allemagne (BMUB). Dès ses débuts, le projet RBT a mis sur le renforcement des capacités des riverains vivant de part et d'autre du fleuve Mono et ayant manifesté un intérêt pour la gestion durable de leurs ressources naturelles. Pour cette raison, cette approche est qualifiée d'« opportuniste ».



Cartographie participative © AMN-ONG

La création de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Mono est l'aboutissement d'un processus inclusif d'accompagnement technique et financier réalisé par le projet auprès de divers acteurs sur le terrain, à plusieurs échelles (local,

<sup>1</sup> Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

régional, national) et auprès de différents secteurs (public, privé et société civile).

Le projet s'est basé sur le dialogue, la concertation et la négociation entre les différents acteurs, notamment les utilisateurs des ressources naturelles. Il a accompagné les acteurs locaux à se regrouper en associations et à concevoir des outils adaptés à la gestion efficace des aires protégées, ensuite mis en œuvre au niveau de chaque site à haute valeur écologique et patrimoniale.

Fort d'un mandat de gestion attribué par les autorités publiques compétentes, chacune de ces associations a pu définir collectivement, suivant une démarche pilote appelée « cartographie participative », des règles d'utilisation et de gestion des ressources naturelles spécifiques aux conditions écologiques et socio-économiques de leur aire protégée. Le contrôle de l'application de ces règles est ensuite assuré par les populations au niveau de la forêt sacrée, de la mangrove, du parc national, ou du complexe de mares que comporte la réserve de biosphère transfrontière. Les croyances traditionnelles et religieuses locales sont largement prises en compte dans la définition et l'application de ces règles. Au niveau de la forêt sacrée de Naglanou au Bénin par exemple, les prêtres Vodoun sont reconnus comme les garants du respect des règles de chasse.

Comme toute réserve de biosphère, la RBT Mono comprend trois types de zones interdépendantes, chacune ayant une fonction spécifique. Dans les aires centrales (14 496,4 ha), aucune activité humaine autre que la recherche et l'éducation n'est tolérée; dans la zone tampon (43 378,27 ha), qui entoure ou jouxte les aires centrales, les ressources naturelles sont gérées de manière à permettre leur utilisation durable; quant à la zone de transition (288 411,63 ha), elle regroupe les terroirs agricoles et les agglomérations où le développement socio-économique est encouragé.

Avec l'acquisition du statut de réserve de biosphère, le sud du bassin du Mono bénéficie désormais d'une visibilité accrue aux plans national et international. Aujourd'hui, la priorité est donnée à l'autonomisation budgétaire et opérationnelle des

différentes structures de gestion - qu'elles soient villageoises ou étatiques. Le Secrétariat Permanent de la réserve, organe binational, est en cours de mise en place par les autorités compétentes des deux pays. C'est cette structure qui coordonnera bientôt la gestion concertée de la réserve de biosphère aux sites du Bénin et du Togo. Au niveau de certains d'entre eux, l'utilisation plus raisonnée des terres et des ressources (gibier, poisson, bois, produits forestiers non ligneux) a déjà permis un regain observable de leur abondance. C'est le cas par exemple au complexe des mares aux hippopotames d'Afito, au Togo, où la conservation des hippopotames et la régulation des activités de pêche ont déjà permis un retour des alevins.



*Les prêtres Vodoun jouent un rôle important dans la gestion des aires centrales comme ici à la forêt sacrée Godjé-Godjin. © ONG AGBO ZEGUE*

A l'avenir, l'utilisation durable et la valorisation économique des ressources naturelles devrait contribuer non seulement à réduire les pressions anthropiques sur les ressources, mais aussi à financer la mise en œuvre des activités de surveillance, de suivi écologique et de conservation (telles que le reboisement) à chaque site. Il est à espérer que cela permettra d'améliorer les conditions de vie des près de 680 000 habitants des zones tampon et de transition, et de tendre vers un développement durable de la sous-région.

Plus d'info : [pishum.migraine@giz.de](mailto:pishum.migraine@giz.de)

## NAPA – CONTACTS

[geoffroy.mauvais@iucn.org](mailto:geoffroy.mauvais@iucn.org)  
[beatrice.chataigner@iucn.org](mailto:beatrice.chataigner@iucn.org)  
[marion.langrand@papaco.org](mailto:marion.langrand@papaco.org)

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO  
 Chargée de programme PAPACO  
 Chargée de programme PAPACO

[www.papaco.org](http://www.papaco.org) et [www.iucn.org](http://www.iucn.org)

*Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN*